

Nombre de Conseillers
en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

Convocation : 07/01/2025
Quorum : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le dix janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick OSTER, Maire

Etaient présents : Mmes Corinne BERG, Catherine COURTOIS, Vanessa MONIN-MULLER, MM. Patrick MALCONTENTI, Martin MONANGE, Patrick OSTER, Marc SCHEIDER, Xavier SIMONIN

Absente excusée : Véronique DEL FABRO

Secrétaire de séance : Martin MONANGE

Ordre du jour :

- 2025-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2024
- 2025-02 : Aménagement RD 400 demande de subvention DETR
- Objets Divers

2025-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2024

Le conseil municipal après lecture du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024, l'approuve **à l'unanimité**.

2025-02 : Aménagement RD 400 demande de subvention DETR.

Le Maire rappelle qu'une étude de requalification et d'aménagement de la traverse de la RD 400 a été réalisée et qu'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un taux de 30 % peut être accordée.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux à réaliser et la demande de subvention précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de travaux de la RD 400 ;
- D'approuver le montant de 417 002 € HT correspondant à l'ensemble des travaux
- D'inscrire les dépenses correspondantes en section d'investissement de l'exercice 2025 ;
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 ;
- De s'engager à maintenir en bon état d'entretien les travaux réalisés à l'aide d'une subvention et à dégager au budget les crédits nécessaires à leur entretien ;
- D'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout acte correspondant.

Objet divers :

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire,
Patrick OSTER



Le Secrétaire de séance,
Martin MONANGE

